

La 4G se déploie dans votre quartier



Cette nouvelle technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile. Elle ouvre également la voie à de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

☞ ***Si vous constatez des perturbations, appelez le :***

☞ ***0 970 818 818***

☞ ***numéro non surtaxé, prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 19h***

☞ ***Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche***

☞ ***En cas de suspicion de brouillage par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté d'ici quelques jours maximum pour programmer l'intervention d'un antenniste***

☞ ***Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs***



« ***mobiles. Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en appelant le 0 970 818 818.***

« ***Pour plus d'informations :*** <http://www.recevoirlatnt.fr>